

Réunion du Conseil Municipal du 13 avril 2023

Le treize avril deux mil vingt-trois, à 19 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de la commune de Coulon sous la présidence de Madame Anne-Sophie GUICHET, Maire.

Étaient présents : Mmes et Mrs Fabrice BERJONNEAU, Patrick CARTIER, Juliette DELAVALLE, Angélique DUMOULIN, Vaianu FENUAITI, Dominique GIRET, Julien GUIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Isabelle HEHUNSTRE, Benoît LALÈRE, Marie LE CHAPELAIN, Line MARCHÉ, Pascal MORIN, Romain MORIN, Mélanie MOUSSION, Stéphane RICHARD, François SABOURIN.

Étaient absents et excusés : Virginie LEONARD (pouvoir à Marie LE CHAPELAIN), Béatrice MORIN (pouvoir à Isabelle HEHUNSTRE)

Date de convocation 03 avril 2023

Secrétaire de séance : Patrick CARTIER

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

1 – FINANCES

1-1 : Approbation du Compte Financier Unique 2022 – Budget Principal COMMUNE

L'article 242 de la loi de finances dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents »

Madame la Maire rappelle que la commune s'est portée volontaire pour l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU). Cette expérimentation a entraîné l'adoption de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022. Le Compte Financier Unique consiste à échanger des données entre le SGC (Service de Gestion Comptable) et le service finances de la commune afin d'assurer des résultats identiques.

Le budget général de l'exercice 2022 pour lequel le CFU est soumis aux membres du conseil municipal, s'est exécuté du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour les opérations de la section de fonctionnement et celle d'investissement.

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Maire peut assister au conseil municipal où sont votés les comptes de la commune mais il doit se retirer de la salle au moment du vote.

En conséquence, Madame la Maire s'étant retirée, le conseil municipal est placé sous la présidence de M. Dominique GIRET, 1^{er} Adjoint qui propose aux membres de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles =	2 275 013.66
Recettes réelles =	2 743 096.69

Résultat de l'exercice =	+ 468 083.03
Report résultat N-1 =	+ 843 184.64

Résultat global = + 1 311 267.67

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles =	875 406.60
Recettes réelles =	673 451.68

Résultat de l'exercice = - 201 954.92
 Report résultat N-1 = + 591 252.30

Résultat cumulé = + 389 297.38

Restes à réaliser dépenses = 1 172 688.59
 Restes à réaliser recettes = 399 892.99

Résultat = - 772 795.60

Soit un besoin de financement = **383 498.22**

Proposition affectation des résultats

Cpte 1068 : affectation en réserves = 383 498.22
 Cpte 001 : excédent d'investissement reporté = 389 297.38
 Cpte 002 : excédent de fonctionnement reporté = 927 769.45

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le CFU 2022 pour le budget principal de la commune et décide de procéder aux affectations des résultats présentés ci-dessus.

1-2 : Approbation du Compte Financier Unique 2022 – Budget Annexe CENTRE TOURISTIQUE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles = 78 440.13
 Recettes réelles = 75 630.40

Résultat de l'exercice = - 2 809.73
 Report résultat N-1 = + 838.81

Résultat global = - 1 970.92

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses totales = 0.00
 Recettes réelles = 15 477.09

Résultat de l'exercice = + 15 477.09
 Report résultat N-1 = + 151 596.32

Résultat global = + 167 073.41

Restes à réaliser dépenses = 0.00
 Restes à réaliser recettes = 0.00

Résultat restes à réaliser = 0.00

Proposition affectation des résultats

Cpte 001 : excédent d'investissement reporté = 167 073.41
 Cpte 002 : déficit de fonctionnement reporté = 1 970.92

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le CFU 2022 pour le budget annexe Centre touristique de la commune et décide de procéder aux affectations des résultats présentés ci-dessus.

1-3 : Vote des taux de la fiscalité directe locale : fixation des taux d'imposition pour l'année 2023

Dominique GIRET rappelle qu'en 2022 les taux d'imposition avaient légèrement augmenté. Depuis 2016, en tenant compte de l'inflation, le poids des impôts prélevés par la commune n'a cessé de diminuer pour les habitants. Simultanément, les ressources de la commune se sont réduites au fil des années, notamment en raison de la baisse de la dotation forfaitaire (DGF) : perte de plus de 30 000 € en 5 ans.

Au-delà des travaux d'entretien courant, plusieurs projets d'envergure seront engagés ou réalisés sur l'année 2023 tels que la reconstruction des services techniques et la réhabilitation du site Élise Lucas (ex MFR) avec la création d'un complexe socio-culturel.

Aussi, le contexte international actuel génère une augmentation importante de certaines charges pour la commune, telles que les énergies, les matières premières, les denrées alimentaires, etc...

Enfin, depuis 2020, le taux de la Taxe Habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale. A compter de 2023, le taux de la Taxe Habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé en référence à l'article 1636B sexies du CGI.

Après avoir entendu cet argumentaire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve cette proposition et fixe les taux des impôts locaux pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe Foncière Bâti (TFB) = 40.17 % (soit une augmentation de 3 %, contre 39% en 2022)
- Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) = 68.90 % (taux inchangé)
- Taxe d'Habitation (TH) = 15.55 % (soit une augmentation de 3 % contre 15,10% en 2022)

1-4 : Approbation du Budget Primitif 2023 : Budget principal COMMUNE

Dominique GIRET présente le budget 2023 par chapitre et apporte des éléments d'informations concernant ces chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement

chapitres/articles	budget 2023
Chapitre 011 - Charges à caractère général	691 120.00
chapitre 012 - Charges de personnel	1 025 250.00
Chapitre 014 - Atténuations de produits	23 508.00
chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	1 447 660.52
chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	27 615.00
chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	307 800.00
chapitre 66 - Charges financières	1 760.00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	750.00
Chapitre 68 – Provisions pour risques et charges	0.00
total	3 525 463.52

Chapitre 011 Dépenses à caractère général : Les crédits alloués à ce chapitre servent au fonctionnement courant de la collectivité. Les prévisions sur l'ensemble des articles de ce chapitre sont en augmentation. Ceci est principalement dû à la hausse de certaines dépenses (carburant, combustible, électricité, denrées alimentaires...) et de la nécessité de jouer la prudence et de prévoir des sommes plus importantes. Les autres articles de ce chapitre sont stables et maîtrisés dans l'ensemble.

Chapitre 012 Charges de personnel : Les charges relatives aux dépenses de personnel font toujours l'objet d'une particulière attention. Pour 2023, le montant brut des charges de personnel est en augmentation par rapport à 2022. A cela plusieurs explications :

- la répercussion de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires pour tous les grades et catégories courant 2022
- l'embauche de personnel en contrats CDD pour le remplacement d'agents titulaires en indisponibilité (compensé par le versement d'indemnités journalières)

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : ce poste intègre les indemnités des élus, les participations à verser aux organismes de regroupement, toujours très importantes avec principalement celle consacrée au financement du SIVU Magné-Coulon-Sansais (143 300 €) et enfin les subventions accordées aux associations pour 63 265 € (montant 2022). Pour 2023, le montant prévisionnel des subventions destinées aux associations est donc porté à la somme de 57 000 € (dont 44 772 € de subvention structurelle pour le CSCM)

Chapitre 66 Intérêts de la dette : le remboursement des intérêts des emprunts est en constante diminution ce qui confirme un désendettement progressif de la commune.

Chapitre 68 Dotations pour risques et charges : Pour 2023, aucune somme a été budgétée car la somme de 77 700€ a été provisionnée sur le budget 2022 pour assurer le risque lié à la rupture du conventionnement avec DSA et la liquidation du dossier « village séniors »

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement et Chapitre 042 Opérations d'ordre : Le virement d'un montant de 1 447 660,52€ augmenté de la dotation aux amortissements pour 27 615€ soit un total de 1 475 276€ est plus important que celui des années précédentes. Ceci s'explique notamment par

- le montant du résultat de fonctionnement reporté qui a augmenté
- et le solde des indemnités liées au sinistre incendie des services techniques d'un montant avoisinant les 290 000€

Cette somme couvre donc très largement le remboursement du capital de la dette (29 540€) et assure un autofinancement net à hauteur de 1 445 736€ pour financer une partie des investissements.

Les recettes de fonctionnement

chapters/articles	budget 2023
Chapitre 002 - Résultat d'exploitation reporté	927 769.45
Chapitre 013 - Atténuations de charges	50 000.00
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00
70 - Vente de produits, prestations de service,,,	299 700.00
73 - Impôts et taxes	1 295 734.00
74 - Dotations, subventions, participations	571 466.00
75 - Autres produits de gestion courante	303 078 .00
76 - Produits financiers	16.17
77 - Produits exceptionnels	0.00
78 – Reprise sur amortissements, dépréciations	77 700.00
total	3 525 463.52

La commune bénéficie de ressources fiscales dynamiques générées par la croissance des valeurs locatives liée aux nouvelles constructions permettant ainsi de compenser la baisse régulière des dotations de l'Etat.

Chapitre 70 vente de produits, prestations de service... : les recettes de ce chapitre sont maintenues au niveau de celles du budget de l'année 2022.

Chapitre 73 impôts et taxes : ce chapitre est principalement alimenté par les recettes des impôts locaux (article 73111) qui connaissent une augmentation compte tenu de la variation des bases à laquelle s'ajoute l'augmentation des taux : + 3 % pour la TFB et la TH.

Chapitre 74 dotations subventions et participations : la dotation forfaitaire enregistre une très légère hausse (+ 654.00 €). La dotation de solidarité rurale est en hausse (+ 6 709.00€) contrairement à la dotation nationale de péréquation qui connaît une baisse (-5 619.00€) donc cela s'équilibre. A noter qu'en 5 ans, la dotation de la commune a diminuée de plus de 30 000 €. Les autres recettes sont stables. Aussi, la dotation biodiversité est inscrite pour un montant de 31 321.00€ par rapport à celle de 2022 d'un montant de 19 966.00€

Chapitre 75 autres produits de gestion courante : ce chapitre enregistre une hausse au niveau de l'article 758888 en raison d'une recette importante 300 578.00€ dont 290 578.00€ qui correspondent au versement du solde des indemnités liées au sinistre incendie des ateliers municipaux.

SECTION D'INVESTISSEMENT

2 programmes d'envergure captent la quasi-totalité du budget. Il s'agit de la reconstruction des services techniques et des travaux de réhabilitation du site Élise Lucas avec la création d'un complexe socio-culturel. Une grande majorité des dépenses ont été engagées sur le BP 2022 pour la mise en lumière « Petite Cité de Caractère », et la réhabilitation du Quai Louis Tardy. Les soldes de ces programmes ont été inscrits en restes à réaliser. Les postes principaux sont les suivants :

Opération 134 - éclairage public : la somme inscrite au budget 2023 a été reportée pour le solde des travaux puisque les travaux seront terminés qu'au mois d'avril prochain – Il reste à percevoir la subvention du Département à hauteur de 54 395€ et 17 748€ de l'État (DETR 2020).

Opération 180 – achat mobilier & matériel : l'inscription d'un montant de 90 000€ pour l'achat d'un camion-benne et d'une remorque + bouille. Aussi, il est prévu de changer les équipements frigorifiques du restaurant scolaire, budget prévu de 25 670€

Opération 184 – acquisitions immobilières : on retrouve dans ce programme la somme destinée à l'achat d'un lot de biens (terrain + maison) ruelle du faisan/rue de la Gastinerie (125 000 € frais de notaire et annexes inclus)

Opération 189 - voirie : une somme de 132 040€ a été reportée, enveloppe 2022 dédiée au programme annuelle d'entretien de voirie (nouveau marché à bons de commande 2022-2024) non consommée. A cette somme a été ajoutée l'enveloppe 2023 pour 120 000€. Aussi, la somme de 50 000€ a été prévue pour des travaux de voirie divers et 56 000€ pour l'installation de 4 feux tricolores intelligents.

Opération 203 – nouvelle salle polyvalente : Pas de somme inscrite sur le budget 2023. La somme de 867 671€ est identifiée et « gelée » pour la réalisation de ce projet. Elle provient des différentes cessions : terrain + logements + immeuble MMP et boutique a été programmée sur l'opération 214 complexe socioculturel

Opération 209 – sécurité routière : Pas de somme inscrite sur le budget 2023, les éventuels travaux ont été prévus sur l'opération 189 voirie

Opération 213 – requalification du Quai Louis Tardy : La somme reportée 2022 de ces travaux correspond à 358 064.12€ ajoutée d'une enveloppe supplémentaire de 200 000€. Le solde des subventions à percevoir est de 303 546€.

Opération 214 – complexe socioculturel : une somme de 337 026€ a été reportée (360 000€ correspondant au montant de la vente du CSCM au Département – 22 974€ frais d'études/MO) à laquelle s'ajoute la somme de 867 671€ (prévue initialement pour la nouvelle salle des fêtes- opération 203) est d'ores et déjà positionnée pour les travaux.

Opération 215 – reconstruction des ateliers municipaux : La somme de 950 993€ (dont 107 652€ de restes à réaliser) est d'ores et déjà prévue pour permettre l'engagement des premières dépenses suite à la validation de l'APD.

Opérations financières : au même titre que le remboursement des intérêts en section de fonctionnement, on note le remboursement du capital des emprunts à 29 540€ en 2023.

2 autres sommes sont à noter :

- 24 963 € = participation à la création de 4 logements sociaux dans les anciens logements de fonction d'enseignants
- 30 000€ = opération non individualisée concernant la faisabilité d'un parcours santé sur la commune

Au niveau des recettes, le virement de la section de fonctionnement est d'un montant inhabituel (1 447 660€) et le Fonds de Compensation de la TVA est évalué à 131 920€.

L'emprunt d'équilibre de 257 404€ inscrit sera neutralisé au fur et à mesure de l'obtention de nouvelles subventions, notamment pour la reconstruction des services techniques et la réhabilitation du site Elise Lucas pour le complexe socioculturel

Après avoir entendu cet exposé, très détaillé et en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget principal de la commune 2023 qui s'équilibre à :

Section de fonctionnement : 3 525 463,52€

Section d'investissement : 3 717 995,13€

1-5 : Approbation du Budget Primitif 2023 : Budget annexe CENTRE TOURISTIQUE

Le montant du **budget de fonctionnement** est sensiblement le même que celui de l'année précédente avec une baisse du chapitre 042 qui correspond aux amortissements des biens.

Les frais de personnel sont maintenus au niveau de ceux de l'année 2022.

Les recettes réelles (redevances camping et locations des gîtes) sont ajustées par rapport aux réalisations 2022 qui sont satisfaisantes.

Le budget de fonctionnement s'équilibre sans qu'il soit nécessaire de prévoir le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal.

En ce qui concerne **la section d'investissement**, une somme relativement importante (179 000.00 €) est disponible pour des travaux de réhabilitation du site complexe touristique.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget annexe de la commune 2023 qui s'équilibre à :

Section de fonctionnement : 84 428,69€

Section d'investissement : 179 931,36€

2- PERSONNEL COMMUNAL

2-1 : Suppression de poste suite à départ en retraite

Madame la Maire rappelle qu'un des agents des services administratifs a quitté la collectivité pour faire valoir ses droits à la retraite le 1^{er} avril dernier.

Son remplacement ayant été effectué par une personne nommée sur le garde de « Rédacteur Principal de 2^{ème} classe », je vous propose de supprimer le poste « d'Attaché Principal » à temps complet occupé par cet ancien agent, sachant que le Comité Social Territorial du CDG79 a émis un avis favorable sur cette proposition lors de sa session du 21 mars 2023.

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette suppression de poste qui sera effective à compter du 1^{er} avril 2023.

3- ENVIRONNEMENT-URBANISME-DOMAINE PUBLIC

3-1 : ENVIRONNEMENT

3-1-1 : Plan de prévention des Risques d'Inondation (PPRI) : avis de la commune

Fabrice BERJONNEAU, 3^{ème} Adjoint, informe que le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) sur le territoire des communes de Bessines, Coulon et Magné a été prescrite par arrêté préfectoral du 23 juin 2022.

Un projet de PPRI a été établi à l'issue des réunions d'octobre et décembre 2022 avec les personnes publiques et organismes associés (PPOA) à la démarche. Il a ensuite été présenté aux populations des 3 communes lors d'une réunion publique qui s'est tenue le 1^{er} février dernier.

Aussi, il convient désormais de soumettre ce projet de plan à l'avis des PPOA.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable sur le PPRI.

3-1-2 : Participation aux frais d'entretien des pistes cyclables

Madame la Maire rappelle que depuis 2020, le Département a assuré l'entretien de la Vélo Francette. Aussi, avec la contribution financière que la commune verse chaque année, le Département assure l'entretien des boucles cyclables présentes sur la commune.

Par courrier en date du 27 février dernier, Madame la Présidente du Département sollicite à nouveau la commune pour savoir si elle souhaite reconduire cette organisation au titre de l'année 2023.

Sur sa proposition et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de continuer à confier cette mission au Département et de lui verser une contribution financière d'un montant similaire à 2022 soit 3 046.00€.

4- RAPPORT DES DECISIONS DU MAIRE

Dans le cadre des délégations que vous lui avez accordées par délibération en date du 26 mai 2020, Madame le Maire a pris les décisions suivantes :

4-1 : Droit de Prémption Urbain :

La Commune n'a pas souhaité se porter acquéreur des biens suivants :

Nature du bien	Réf cadastre	adresse	propriétaire
Terrain à bâtir	AD 132 + AD 133	Route de Benet	SARL VILLAREAL
Terrain à bâtir	AD 141 + AD 142	Route de Benet	SARL VILLAREAL
Terrain à bâtir	AD 129	Route de Benet	SARL VILLAREAL
Terrain à bâtir	AD 114	Route de Benet	SARL VILLAREAL
Terrain à bâtir	AD 121	Route de Benet	SARL VILLAREAL
Maison d'habitation + terrain	AI 318 + AI 320	4 rue du Couhe/le bourg	SCI DES LENTILLES

La commune a souhaité se porter acquéreur des biens suivants :

Nature du bien	Réf cadastre	adresse	propriétaire
Terrain + maison d'habitation	AI 81 + AI 90 + AI 91 + AI 95 + AI 115	Rue de la gastinerie/ruelle du faisan	Consorts COIGNAUD

5- INFORMATIONS DIVERSES

5-1 : Réhabilitation du site Elise Lucas : Dominique GIRET présente le site avec ses différentes composantes : le bâtiment existant actuel occupé par les bureaux de la MFR et l'ancien corps de bâtiment dite maison Elise Lucas qui se trouve le long des bords de Sèvre. La réflexion des bureaux d'études et des architectes s'est portée sur l'optimisation de l'espace sans permettre l'accès des véhicules, l'ensemble de l'espace sera réservé aux usagers. L'accès se ferait principalement par la route de Préplot. Il y aurait différentes salles : dortoir pour les petits, salles d'activités et stockage. A droite de la maison actuelle, il y aurait la construction d'un local jeunes. La construction d'une nouvelle salle d'une superficie d'environ 130 m² avec un préau ouvert est également envisagée. Cette salle aurait la fonction de salle de restauration pour le centre de loisirs.

5-2 : Gestion des ordures ménagères : De par sa compétence tourisme et gestion des déchets, Mme la Maire avait sollicité la CAN pour la gestion des déchets ménagers sur la commune. Il semblait normal que la CAN prenne en charge une partie des coûts de gestion des déchets ménagers générés par le flux de visiteurs sur la commune car actuellement, la commune paye en totalité la collecte de ces déchets. En réponse, la CAN va se rapprocher de la commune pour faire un inventaire et un état des lieux des bacs installés sur la commune et va optimiser l'équipement en conteneurs pour optimiser les coûts. Aussi, au titre de sa compétence tourisme la CAN est prête à prendre en charge la redevance de gestion des déchets en lien avec l'activité touristique sur le parking de l'Autremont ce qui représente 115m³ annuels - 1 collecte 2 fois/semaine sur 17 semaines estivales et 1 collecte 1 fois/semaine sur 35 semaines, par conséquent un gain pour la commune de 2429€.

Mme la Maire avait également interpellé la CAN pour la mise en place de colonnes enterrées ce qui permettrait de cacher les conteneurs. De ce fait, la CAN prendra en charge intégralement les coûts liés à l'installation et à la fourniture de ces colonnes au titre de la reconnaissance de la commune de Coulon comme commune touristique.

5-3 : Appel à candidature « Mon jardin qui bourdonne » : Dominique GIRET rappelle que la commune avait fait acte de candidature auprès du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin qui porte ce projet dans le cadre d'un programme LIFE qui concerne les pollinisateurs sauvages et qui s'adresse à l'ensemble des communes de son territoire soit 89 communes. Il s'agit de bénéficier d'un accompagnement des services du PNR pour aménager des jardins avec une logique de biodiversité et pollinisateurs. Un diagnostic et un travail d'analyse ont été réalisés sur la commune de Coulon, le jardin existe déjà, il y aura des animations sur le sujet.

5-4 : Appel à candidature « ABC Marais Poitevin » : Mme la Maire informe qu'il y a 10 communes qui vont participer au guide ABC dont Coulon. Dans les communes avoisinantes, il y a les communes de Le Bourdet, Le Mazeau, Benet, Bessines, Val du Mignon, St Symphorien qui vont également participer. Les services du Parc ont formalisé le projet ABC Marais Poitevin et transmis une candidature collective auprès de l'office français de la biodiversité afin de solliciter une demande de subvention à hauteur de 80%. Ce projet coûte 30 000€ par commune et il est nécessaire d'obtenir une subvention pour rendre le projet possible. La dotation biodiversité viendrait compléter le reste à charge de la commune soit 20%. Le financement est sur 3 ans.

5-5 : Interventions d'élus :

*** Isabelle HEHUNSTRE** : Préparation en cours pour le début de la saison.

Fréquentation très intéressante pour la soirée d'inauguration du quai, très belle manifestation. Isabelle HEHUNSTRE cherche une cinquantaine de bénévoles pour l'ouverture de la 5^{ème} saison le 03 juin prochain, 3500 personnes à minima sont attendues. Trois spectacles seront présentés. L'organisation du festival de peinture est en cours.

La troupe des Matapestes sera présente le 2^{ème} dimanche de juin et fera une déambulation sur le marché le matin suivi d'un pique-nique et de la présence de la caravane des clowns dans l'après-midi.

Le projet Terre de jeux avance bien. La commission a déjà rencontré Monsieur BICHON Sébastien qui va faire 3 interventions l'année prochaine. L'école et le centre social participent à la préparation et organisation de cet événement. Les associations ont été également contactées.

* **Patrick CARTIER** : Mme la Maire remercie Patrick CARTIER pour l'organisation du pot lors de la soirée d'inauguration du quai le samedi 8 avril. Elle remercie également la compagnie « Marais tour bus » pour l'animation du PODOBUS ainsi que la troupe « Jazz combo box ».

* **Angélique DUMOULIN** : Projet de réalisation d'un parcours guide touristique en lien avec les Petites Cités de Caractère et la commission Histoire et Patrimoine du centre social. C'est un document qui se fait dans les communes ayant le label Petites Cités de Caractère avec 12 à 15 points d'intérêts à visiter sur la commune. Il y aura une prise en charge financière de la part de l'association Petites Cités de Caractère. Mme la Maire précise qu'une 1^{ère} réunion avec la commission Histoire et Patrimoine est organisée le lundi 24 avril à 17h. Cette commission est déjà prête à présenter les points d'intérêts définis sur la commune.

* **Fabrice BERJONNEAU** : Besoin de personnes pour démonter le tivolis et le remonter pour le 04 mai. Manifestation du 08 mai organisée sur 3 jours avec une cinquantaine de reconstituants.

* **Julien GUIBERT** : Le site internet de la mairie est bientôt lancé. Beaucoup de travail pour l'alimenter. Pour la partie cantine-restauration, il suit de près la maîtrise des coûts par rapport à la loi Egalim. Mise en place de nouveautés à la rentrée, après les vacances de Pâques : favoriser les desserts servis en ramequins, solution plus écologique et moins coûteuse et petite modification dans le service : chaque enfant se servira et ne sera plus servi par le personnel encadrant. Les enfants seront ainsi plus autonomes et cela libèrera du temps pour le personnel afin d'accompagner les enfants vers la découverte des goûts.

* **Mme la Maire parle au nom de Marie LE CHAPELAIN** : Action de tri sélectif qui va se mettre en place à l'école de Coulon. Suite à une réunion organisée avec les responsables de la CAN en charge du tri, le personnel de l'école et le responsable des services techniques, 2 composteurs ont été installés derrière le restaurant scolaire.

Les élèves vont devenir acteurs du tri sélectif. Ils auront des récipients sur les tables pour trier d'une part les restes alimentaires et d'autre part les emballages. Les restes alimentaires partiront pour certains au poulailler et pour d'autres dans les composteurs.

Les serviettes en tissu sont de retour à l'école.

Aussi, le tri sera fait dans les classes équipées de cartons pour entreposer papier....

Deux jeunes sont présents sur la commune dans le cadre du dispositif « Argent de Poche » qui accompagnent les services techniques. Egalement, les chantiers loisirs jeunes ont démarré, ils ont notamment repeint les bordures, refait les tracés dans la cour de l'école....

* **Dominique GIRET** : informe que des migrantes sont arrivées sur Coulon depuis vendredi, les populations d'aloses sont au pied du barrage de la Sotterie pour se reproduire. La pêche de l'alose est interdite sur la Sèvre, car c'est un poisson protégé.

Il précise que les aloses vont remonter de l'océan de début avril jusqu'à fin juin, une grosse population arrive en général mi avril/fin avril mais il y a toujours des petites vagues qui arrivent selon le contexte hydrologique de la Sèvre. Il ne faudra pas s'étonner de voir des cadavres de poissons car la plupart de ces poissons meurt après avoir pondu, c'est un phénomène naturel.

L'étude de programmation engagée avec l'ANCT et les 2 bureaux d'étude IN EXTENSO (partie tourisme) et O+ (partie aménagement-urbanisme) a commencé. Les deux bureaux d'étude se sont appropriés les sujets, ils ont découvert la commune et commencent à raisonner les projets de la commune au regard de ce qu'ils perçoivent actuellement de la commune. Ils feront un compte-rendu au mois de juin lors de la prochaine réunion. Cette étude concerne tous les sujets comme le complexe touristique, les aménagements urbains, les voiries, la circulation douce, le repositionnement du village seniors,

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22 heures 15 minutes.

Aucune question n'a été formulée dans le cadre du quart d'heures citoyens.

La Maire,
Anne-Sophie GUICHET

Le Secrétaire de séance
Patrick CARTIER

Réunion du Conseil Municipal
du 13 avril 2023

Liste des délibérations prises par le Conseil Municipal

- 1-1 Finances / Approbation du CFU 2022 : Budget principal COMMUNE
- 1-2 Finances / Approbation du CFU 2022 : Budget annexe CENTRE TOURISTIQUE
- 1-3 Finances / Vote des taux de la fiscalité locale : Fixation des taux d'imposition pour l'année 2023
- 1-4 Finances / Approbation du budget primitif 2023 : Budget principal COMMUNE
- 1-5 Finances / Approbation du budget primitif 2023 : Budget annexe CENTRE TOURISTIQUE
- 2-1 Personnel / Suppression de poste suite à départ à la retraite
- 3-1-1 Environnement / Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) : avis de la commune
- 3-1-2 Environnement / Participation aux frais d'entretien des pistes cyclables

La Maire,
Anne-Sophie GUICHET

Le Secrétaire de séance
Patrick CARTIER